

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5555 Lundi 26 Fevrier 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### AVIS DU CMF

#### AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV AMEN

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FIDELITY SICAV PLUS 2

#### COMMUNIQUES DU CMF

-	ATTIJARI INTERMEDIATION : DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE CONTROLE	3
-	BIAT CAPITAL : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL	3
-	BMCE CAPITAL SECURITIES : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL	3
-	MENA CAPITAL PARTNERS: NOMINATION D'UN DIRIGEANT	4
_	SCIF : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL	4

#### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

5-9
10-13
14-18
19-23

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

MAGASIN GENERAL –SMG- 24
BT 25-26

#### NOTICE D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE FILIALE BTK – GROUPE BPCE 27-29

#### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE AL KHOUTAF 30-33

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 34-35

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

#### **AVIS DU CMF**

#### AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

#### **SICAV AMEN**

Société d'investissement à capital variable Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992 Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2018, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de SICAV AMEN de SICAV mixte à SICAV obligataire.

2018 - AC - 242

AVIS DU CMF

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

#### FIDELITY SICAV PLUS

**Adresse :** GREEN CENTER- BLOC C- 2<sup>ème</sup> étage-Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 février 2018, d'agréer la société d'investissement à capital variable **« FIDELITY SICAV PLUS »**, promue par MAC SA- Intermédiaire en Bourse ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : SICAV obligataire

**Type** : OPCVM de capitalisation

Montant initial : 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune

Référence de l'agrément : Agrément n° 03- 2018 du 20 février 2018

Durée de vie: 99 ansGestionnaire: MAC SADépositaire: AMEN BANKGestionnaire administratif et comptable : MAC SA

**Distributeurs** : MAC SA et AMEN BANK

2018 - AC - 243

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 قيفري 20 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد سمير كشاد ك مسؤول عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة "التجاري للوساطة ".

2018 - AC - 244

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 قيفري 20 قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة " بيات كابتال " إلى مقرّ جديد كائن بالطابق الثالث من عمارة أبراج يوسف – شارع الدّينار - حدائق البحيرة II - 1053 تونس.

2018 - AC - 245

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 BMCE قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة " شركة CAPITAL SECURITIES" إلى مقرّ جديد كائن بعمارة ياسمين تاور - الطابق السادس شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1082 تونس.

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 2018 قد قرر الموافقة على تعيين السيد وليد قريعه فعم الموافقة على تعيين السيد وليد قريعه بالبورصة "مينا كابيتال برتنرز".

2018 - AC - 247

### بـــلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 2018 قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة "شركة الاستشارة والوساطة المالية " إلى مقر جديد كائن بالطابق الثالث للمقر الاجتماعي للبنك التونسي الكويتي – 10 مكرر شارع محمد الخامس-1001- تونس.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **EMPRUNT OBLIGATAIRE** « TUNISIE LEASING 2018-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1»
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### • Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- -<u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie**: Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement**: L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences: Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 19 janvier 2018.

Notation de la société: En date du 6 octobre 2017, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«TUNISIE LEASING 2018-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-2 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

• Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;

Durée : 5 ans ;

Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;

• Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### **RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION:**

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95**% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont s ervis.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,95% l'an.

#### Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de 5 ans:

#### Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

#### **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime er unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est par affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,721 Années.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

#### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dés la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15 mars 2023.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/03/2019.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de **la Compagnie Générale d'Investissement « CGI »,** intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

### Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 »seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI ». Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

#### Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

#### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

#### Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir stable et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 novembre 2017.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 16 novembre 2017.

#### Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL» s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : <a href="https://www.cmf.tn">www.cmf.tn</a>

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

a. Montant de l'emprunt :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000

dinars:

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation ;

c. Forme de l'obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission :100 dinars par Obligation payable intégralement à la

souscription;

e. Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut

l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du

souscripteur;

Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux

d'intérêt : 8,25% brut l'an;

f. Amortissement :les obligations sont amortissables annuellement par un

cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porter à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées au plus tard le 26/01/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-3 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres: Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

#### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- ✓ <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,4% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,25**% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement:**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

#### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 26/01/2019.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,0% l'an pour la catégorie A et 8,25% l'an pour la catégorie B

#### Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,4%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### • Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

#### Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A.
- √ 5 années pour la catégorie B.

#### Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

#### Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB» (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 10/11/2017.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

#### Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de sor actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisatior sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Α	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
В	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
С	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquell e les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

#### Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,95% l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692**%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042**%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35**% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne**: La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 02/03/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 02/03/2019 et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18/12/2017 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

			,	,	
AVIS	DES	SOC	$\mathbf{IE}$	ΓES	*

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 21 Février 2018 pour examiner les comptes de la société Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31/12/2017 le résultat provisoire de la société s'élève à 22 224 060 DT (y compris des dividendes reçus pour 7 000 000 DT) contre 12 144 827 DT au 31/12/2016.

Le conseil d'administration prend acte des états financiers tels que présentés et décide de les soumettre aux Commissaires aux Comptes pour audit.

2017 - AS - 5561

<sup>\*</sup> Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

#### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PETITS ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE TUNISIE

#### I. Objet:

La Banque de Tunisie se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier. Sont considérés comme petits actionnaires les personnes détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les Caisses de Retraite.

La désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine assemblée générale de la banque au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

#### II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ:

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les petits actionnaires susmentionnés doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès de la Direction de la Gestion Mobilière et des Capitaux, 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis ou à télécharger sur le site web de la Banque de Tunisie : (www.bt.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

#### **III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci -après :

- 1. une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie,
- 2. le document des («Termes de Référence») portant la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature légalisée du candidat,
- 3. la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document («Termes de Référence»),
- 4. le Curriculum Vitae du candidat, conformément au modèle en annexe 2 des «Termes de référence», accompagné des copies des diplômes et des documents justifiant ses compétences et ses qualifications (Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat),
- **5.** une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée suivant modèle en annexe 3 («Termes de Référence») certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et répond aux conditions énoncées dans les « Termes de référence ».
- 6. une lettre de motivation présentant le profil du candidat et les motifs de sa candidature,
- 7. une copie de la Carte d'Identité Nationale,

- 1. une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas administrateur ou gérant de société o bjet d'une déclaration de faillite ou ne fait pas objet d'un jugement pénal le rendant responsable de la faillite,
- 2. une déclaration des sociétés dans lesquelles le candidat est actuellement dirigeant ou membre du Conseil d'Administration.
- 3. un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- L. un certificat de non faillite récent.

### Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage à remettre à la Banque de Tunisie tout document complémentaire qu'elle pourrait réclamer.

Les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.bt.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la Banque de Tunisie, par écrit à l'adresse E-mail suivante : finance@bt.com.tn.

#### IV. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent adresser leurs demandes sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou les déposer directement, contre décharge, au siège social de la Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie - 1001 Tunis, Direction de la Gestion Mobilière et des Capitaux, au plus tard le **09 Mars 2018 à 16h** (le cachet de la Direction de la Gestion Mobilière et des Capitaux faisant foi). Tout dossier parvenu après ladite date sera irrecevable.

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Banque de Tunisie, et portant la mention :

#### « A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PETITS ACTIONNAIRES

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés au vote par les petits actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

2017 - AS - 5563

<sup>\*</sup> Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### **AVIS DE SOCIETES**

### Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

#### ARAB INTENATIONAL LEASE

Filiale BTK – Groupe BPCE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-R.C. : N° B111820/1996

> Emission d'un emprunt obligataire « AIL 2018-1 » DE 10 000 000 DE DINARS Sans recours à l'appel public à l'épargne

#### 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **30 juin 2017**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de **60** millions de dinars à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au **31 décembre 2018** et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le **14 février 2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **10** millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel			
5 ans	8,2% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ère à la 5 ème			
3 alls		année			

#### 2 - Renseignements relatifs à l'émission

#### Montant:

Le montant nominal du présent emprunt est de 10 millions de dinars, divisés en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 23 février 2018 auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le 23 avril 2018. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23 avril 2018, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ■ But de l'émission

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

#### 1 - Caractéristiques des titres émis

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créances
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- Forme des titres : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires
- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23 avril 2018, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au 23 avril 2018 soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- Amortissement et remboursement: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le 23 avril 2023.
- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 23 avril de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 23 avril 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,2% l'an.
- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt
  - ✓ **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2018-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.
  - ✓ **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2018-1» est de 3 années.
  - ✓ **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,714 années.
  - ✓ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

#### ✓ Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ✓ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ✓ Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### ✓ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشّركة الصّناعية التّونسيّة للظّرف والكرطون الخطاف المقر الاحتماعي: طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 نوفمبر 2017 تنشر الشّركة الصّناعية التّونسيّة للظّرف والكرطون الخطاف مايلي:

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1 - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القـرار الأول : المصادقة على عزل العضو سهيل البجار

تمت المصادقة بالأغلبية على عزل العضو سهيل البجار من مجلس إدارة شركة الخطاف، بدايسة من تاريخ الجلسة العامة العادية للمنة المالية 2016 .

القرار الثاني: المصادقة على طرق وآجال إستدعاء الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2016: تمت المصادقة بالإجماع على التأخير بستة أشهر بعد قفل القوائم الماليّة في إنعقاد الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2016.

القرر الثالث: المصادقة على تقرير مجلس الإدارة

تمـت المصادقة بالإجمـاع على تقرير مجلس الإدارة للمنـة الماليـة 2016.

القرر الرابع : المصادقة بالإجماع على العمليات والإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجالة الشركات التجارية.

القرار الخامس: المصادقة على القوائم الماليسة لسنة 2016

صادقت الجلسة العامة بالإجماع على القوائم المالية التسي أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات 2016 خسارة بقيمة 3.358.202,306 دينارا.

القرار السادس: المصادقة على تخصيص النتائسج:

صادقت الجلسة العاملة بالإجماع على تحويل الخسارة المتعلقة بالسنة المحاسبية 2016 وقدرها 3.358.202,306 دينار إلى نتائج مؤجلة.

القررار السنابع: تمت المصادقة بالإجماع على تقرير تصرف المجمع لسنة 2016 .

القرار الشَّامِين: تمت المصادقة بالإجماع على القوائم المالية المجمّعة لسنة 2016 .

القرار التاسع: تمت المصادقة بالإجماع على إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة .

القرار العاشر: تمت المصادقة بالإجماع على إيراء ذمّة المدير العام،

القرار الحادي عشر: تعيين مراقب حسابات

صادقت الجلسة العامـة بالإجماع علـى تعييـن الميد عبد الرؤوف غربـال عن شركة الخبـرة فـي المحاسـبة « CRG AUDIT » مراقبا لحسابات الشركة لمدة ثلاث سنـوات على التوالي 2017 - 2018 و 2019.

القرار الثاتي عشر: أقرت الجلسة العامة لأعضاء المجلس والمدير العام بالإعلام بالنهم لا يشغلون وظائف إدارة بشركات أخرى .

القرار الثالث عشر: المصادقة بالإجماع على التفويسض لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بإجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لسزم

الأمسر.

#### 2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

### BILAN

Exprimé en DT

### Après Affectation du Resultat de l'exercice

ACTIF	Note	EXER	CICE
ACTIF	Note	2016	2015
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	578 454,756	563 512,18
Moins : Amortissements		-564 677,279	-543 685,39
VALEUR NETTE		13 777,477	19 826,78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	37 152 203,461	29 345 008,56
Moins : Amortissements		-23 333 217,729	-22 416 161,08
VALEUR NETTE		13 818 985,732	6 928 847,47
* Immobilisations financières	3	3 379 239,886	3 376 171,50
Moins : Provisions		-1 785 263,504	-835 263,50
VALEUR NETTE		1 593 976,382	2 540 908,00
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		15 426 739,591	9 489 582,25
* Autres Actifs Non Courants	4	16 224,341	35 782,01
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS ACTIFS COURANTS		15 442 963,932	9 525 364,27
* Stocks	5	3 501 043,016	3 610 887,44
Moins : Provisions		-17 020, 167	-17 310,47
VALEUR NETTE		3 484 022,849	3 593 576,97
* Clients et comptes rattachés	6	1 785 243,969	2 136 896,68
Moins : Provisions		-378 911,507	-363 450,21
VALEUR NETTE		1 406 332,462	1 773 446,470
* Autres actifs courants	7	959 607,042	657 468,478
* Placement et autres actifs financiers	8	7 234,480	6 968,632
Liquidités et équivalents de liquidités	9	97 417,141	106 870,773
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		5 954 613,974	6 138 331,326
TOTAL DES ACTIFS		21 397 577,906	15 663 695,602

### BILAN

Exprimé en DT

### Après Affectation du Resultat de l'exercice

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	EXER	CICE
THE THIRT HOLINGS	Note	2016	2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
- CAPITAUX PROPRES			
* Capital	10	9 000 000,000	9 000 000,000
* Réserves		859 147,597	859 147,597
* Primes d'émission d'actions		576 585,000	576 585,000
* Autres capitaux propres		7 890 567,462	157 110,624
* Résultats reportés		-7 906 779,423	-4 548 577,117
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		10 419 520,636	6 044 266,104
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	11	_	
* Emprunt à plus d'un An		2 728 529,112	681 690, 159
Dépôt et cautionnement reçus		19 875,000	19 875,000
Provisions pour risques et charges		387 293,500	337 459,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 135 697,612	1 039 024,159
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 312 248,218	2 872 140,235
Autres passifs courants	13	1 988 903, 131	1 302 420,381
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	3 541 208,309	4 405 844,723
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		7 842 359,658	8 580 405,339
TOTAL DES PASSIFS		10 978 057,270	9 619 429,498
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		21 397 577,906	15 663 695,602

- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2016



# ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Solde au 31/12/2016 avant affectation du résultat	Capital social	Prime d'émission d'action	<u>Réserves</u> <u>légales</u>	<u>Autres</u> <u>capitaux</u> propres	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	<u>Total</u>
Affectation du résultat 2016:	9 000 000,000	576 585,000	859 147,597	7 890 567,462	-4 548 577,117	-3 358 202,306	10 419 520,636
-Reports à nouveau					-3 358 202,306	3 358 202,306	
Solde au 31/12/2016 après affectation du résultat	9 000 000,000	576 585,000	859 147,597	7 890 567,462	-7 906 779,423	0,000	10 419 520,636

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	iverture	VL au 2	9/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAPI						
-	TENDROLE ORGAN	SICAV OBLIGATAIRES L		TION		4=6		4-4-40
	TUNISIE SICAV SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			170,852 115,772	171,954 116,599	172,014 116,642
	3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99			98,966	99,639	99,673
	4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			101,218	101,941	101,968
	5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			102,288	102,920	102,959
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL	ISATION - VL	QUOTIDIENN	VE.			
Ĭ	6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			15,246	15,351	15,356
	7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			111,464	112,282	112,325
	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08			1,097	1,104	1,104
- 5	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	TRR CITAR		100,541	101,146	101,180
- 1	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALI.	23/01/06	EBDOMADA	RE	1,568	1,578	1,579
	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	SICAV MIXTES DE C		N.		1,566	1,576	1,579
1	I SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	21		41,547	41,775	41,788
	2 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			56,210	56,519	56,536
_	3 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			120,343	123,605	123,854
14	4 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			116,387	121,157	121,696
		FCP MIXTES DE CAPITALISA		TIDIENNE				
	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			141,802	147,387	148,153
_	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT MAXULA BOURSE	02/04/08 15/10/08			524,819 122,909	539,966 126,620	542,259 127,282
_	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08			133,083	126,620	127,282
	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08			140,747	140,445	140,844
	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			125,763	118,987	119,553
	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			107,962	115,250	115,918
_	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			159,796	164,107	165,188
_	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			92,784	99,980	100,917
_	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			99,333	103,382	103,668
	MCP CEA FUND MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14 30/12/14			150,521 134,034	164,003 143,520	165,284 144,376
	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			134,034	143,520	112,439
	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11			107,196	112,393	112,366
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			21,155	22,625	22,844
_	Ton Ave dans A property	FCP MIXTES DE CAPITALISAT  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT		OOMADAIRE		2010 200	22.42.444	20-1 201
	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT  FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	05/02/04 24/10/08			2318,238 118,554	2349,441 123,501	2351,221 124,092
	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX BNA CAPITAUX	27/10/08			153,314	156,580	157,160
	3 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			168,825	183,530	186,281
	4 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09			16,471	17,638	17,916
	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5133,800	5282,521	5328,540
30	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,656	2,778	2,783
31	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,308	2,389	2,393
	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,213	1,258	1,266
_	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	1,139	1,139
	FCP HAYETT PLENITUDE FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15			1,109 1,105	1,162 1,166	1,163 1,166
	2 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			116,717	124,164	124,162
_	3 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			119,704	120,326	121,500
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1036,800	1098,534	1098,519
	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			10,667	11,660	11,687
40	6 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT  OPCVM DE DIS	06/11/17	ī		10,038	10,570	10,676
		OFCVM DE DIS			lividende	***	I	
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de	Montant	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
		979 177 097 17		paiement				
			CATAIRES					
4	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,979	109,018
_	7 SANADETT SICAV 8 AMEN PREMIÈRE SICAV			10/05/17 23/05/17	4,182 3,902	108,185 103,092	108,979 103,628	109,018 103,654
48		AFC	01/11/00 10/04/00 10/05/06	23/05/17 31/05/17	3,902 4,475	103,092 105,266	103,628 105,987	103,654 106,026
48 49 50	8 AMEN PREMIÈRE SICAV 9 AMEN TRESOR SICAV 1 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00	23/05/17 31/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244	103,092 105,266 102,783	103,628 105,987 103,471	103,654 106,026 103,507
48 49 50 51	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV I TUNISO-EMIRATIE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17	3,902 4,475 4,244 4,59	103,092 105,266 102,783 104,389	103,628 105,987 103,471 105,206	103,654 106,026 103,507 105,249
48 49 50 51	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV I TUNISO-EMIRATIE SICAV 2 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062
48 49 50 51 52 53	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  2 SICAV AXIS TRÉSORERIE  3 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636
48 49 50 51 52 53 54	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV I TUNISO-EMIRATIE SICAV 2 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062
48 49 50 51 52 53 54 55 56	AMEN PREMIÈRE SICAV  DAMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  DALACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120
48 49 50 51 52 53 54 55 55 56	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  MILLERIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  7 FINA O SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 17/12/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051
48 49 50 51 52 53 54 55 55 56 57 58	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  PIDELITY OBLIGATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 4,357 3,91 4,201 3,848	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  GCAP OBLIG SICAV  7 FINA O SICAV  BINTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 21/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705
488 499 555 552 552 553 554 555 555 556 666	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  I TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  PIDELITY OBLIGATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 4,357 3,91 4,201 3,848	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767
488 499 555 555 555 556 555 566 661 662	AMEN PREMIÈRE SICAV  DAMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  DILACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  FINA O SICAV  FINA O SICAV  D'FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 31/03/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705
488449 566555 525555 525555 52555 52555 52555 66666 62666 626666	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT COF ENACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 22/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 4,357 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,693 4,283 3,934	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572 103,450 104,761 103,701	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744
484 495 555 555 555 555 556 666 662 662 664 665 665	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  3 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  5 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  7 FINA O SICAV  8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  HOLLITY OBLIGATIONS SICAV  1 SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  3 SICAV BH OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17 22/05/17 26/05/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 3,934 4,283 3,934 3,689	103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572 103,450 104,761 103,701	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744
484 449 56 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  3 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  5 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  7 FINA O SICAV  8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  9 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  1 SICAV RENDEMENT  2 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  3 SICAV BH OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  5 SICAV L'ÉPARGNANT	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT COF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	23/05/17 31/05/17 21/04/17 21/04/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244 4,592 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,3689 4,492	103,092 105,266 102,783 104,383 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,933 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572 103,450 104,761 103,701 104,761	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752
449 449 555 555 555 555 555 555 555 566 663 646 656 666 666 666 666 666 666 666 666	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  DATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  3 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  5 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  D FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  1 SICAV RENDEMENT  2 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  4 POSTE OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE  5 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  6 SICAV L'ÉPARGNANT  7 AL HIFADH SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97 15/09/08	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 29/05/17	3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 4,283 4,3689 4,492 4,394	103,092 105,266 102,783 104,389 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210 104,024 105,352 103,018	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572 103,450 104,761 103,701 104,715 106,002 103,760 103,760	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752 106,037
449 449 555 555 555 555 555 556 667 663 664 665 666 666 667 668	AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  3 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  4 SICAV TRESOR  5 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  6 CAP OBLIG SICAV  7 FINA O SICAV  8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  9 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  1 SICAV RENDEMENT  2 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  3 SICAV BH OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE  4 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  5 SICAV L'ÉPARGNANT	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT COF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	23/05/17 31/05/17 21/04/17 21/04/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244 4,592 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,3689 4,492	103,092 105,266 102,783 104,383 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,933 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352	103,628 105,987 103,471 105,206 108,027 105,595 102,382 104,087 105,013 104,134 107,726 105,673 104,572 103,450 104,761 103,701 104,761	103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

To Donald Andrews No. 110	FCP OBLIGATAIRES -			0.404		40 -00	
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,703	10,707
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,467	104,501
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10		4,098	104,269	104,981	105,018
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,665	105,702
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,514	10,517
75 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,068	61,327
76 ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00		1,165	97,811	102,827	103,958
79 SICAV BIVA 79 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99		0,56	17,758	18,037	18,083
80 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00		7,628	297,226	315,962	317,925
81 SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,401	30,512
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2450,337	2465,469
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,142	75,499
84 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,831	57,002
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	113,142	113,633
86 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00		0,652	95,960	101,836	102,821
ou ober-entrans nerrous sient	FCP MIXTES - VL			0,032	50,550	101,000	102,021
87 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07		0,25	10,990	11,047	11,056
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,836	11,846
89 FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,995	15,018
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,949	14,010
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,984	15,141
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,083	13,173
93 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	155,792	156,233
94 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,668	145,981
95 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,047	9,150
96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	115,021	115,734
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	89,232	90,022
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,723	92,733
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,256	98,456
100 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,513	110,775
101 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	98,232	98,649
102 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,346	10,422
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	102,434	103,467
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07		4,098	154,546	165,961	167,135
	FCP MIXTES - VL H	EBDOMADAIR	Ε				·
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	109,624	109,478
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		1,329	109,363	110,728	110,346
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,174	108,645	112,685	112,438
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	211,427	211,155
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,556	191,288
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	162,069	162,252
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09		-	21,015	23,384	23,082
112 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10		-	136,190	147,018	149,068
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10			112,659	114,904	115,926
114 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09		32,752	8826,209	9276,085	9255,602
115 FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13		0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		-	83,087	80,308	80,152
117 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15			984,261	1033,330	1041,281
118 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15		130,174	5490,845	5885,110	5973,019
119 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16		-	4974,724	5148,752	5233,639
120 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17		-	101,335	101,564	101,634
121 FCP INNOVATION	FCP ACTIONS - VL STB FINANCE	20/01/15		2,231	115,210	122,350	123,308
121FOLEMOVATION	FCP ACTIONS - VL I			2,231	115,210	122,350	123,306
122 FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13		0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16		-,	11091,766	11725,267	11815,199
		10/05/10					. 10 10,100

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

### **BULLETIN OFFICIEL**

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord

4 émeTranche - Lot B6 Tunis 1003

Tél: (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

#### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de  $100\mathrm{D}$  à  $1\mathrm{D}$ 

<sup>(1)</sup> initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

<sup>(2)</sup> initialement dénommée UBCI FINANCE

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

### LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Teeh Helding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
30. One Tech Holding	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	70 102 400

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Ossifati kadashirilis di Arasasi ilisasa at da Matériala Electricasa Olame	Zama la dustrialla 2000 ODOMBALIA	70.055.005
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, Zl Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
		71 354 366
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH- 65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	62, avenue de Carthage -1000 Tunis- 139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
_		71 842 000 73 342 669
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	

2	Ma	rch	ÁΙ	۱Ita	rna	+if
	ivia	ıuı	<b>.</b>	AI LE	IIIa	

Dénomination sociale	Siège social	Tél.	
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094	
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593	
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996	
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666	
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111	
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300	
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155	
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777	
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250	
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666	
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389	
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416	
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435	

# II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"  22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"  23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  24.Comptoir National du Plastique  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  27. Evolution Economique  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges  26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  Rue Borjine (ex 8006), Montpl	S- 71 340 899  TUNIS 71 90 86 00  73 343 200  tyrs -3003 74 467 500  71 782 056  73 227 233  31 350 000  n I - 1004
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  24. Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	TUNIS 71 90 86 00 73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 1 - 1004
"COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 -  24.Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA  Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè  Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233
Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 467 500 71 782 056 73 227 233
25. Comptoir National Tunisien "CNT"  SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 - 31 350 000 11 - 1004
27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 227 233 31 350 000 11 - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	
Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	71 235 701
31. Loan and Investment Co Tunis	Mechtel, 71 790 255
32. Meublatex Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSI	E- 73 308 777
Avenue Kheireddine Pacha Taksim Enna 33. North Africa International Bank -NAIB - Tunis	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Avenue Farhat Hached, BP 383 Hot 34. Palm Beach Palace Jerba -4128 DJERBA-	umt Souk 75 653 621
35. Pharmalys Tunisie Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
Centre d'animation et de Loisir Aljazira- 38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Djerba-	Plage Sidi 75 657 300
Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> é 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » Daoud La Marsa	étage Sidi
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 M	Manouba- 71 550 711
Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkl 41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	hila -5000 73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » 63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
Angle 64, rue de Palestine-22, rue du d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"  20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riad Siège de l'Office de Développement d	
Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour	-1200
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" KASSERINE- 48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	77 478 680
Zarzis Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"   Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société d	75 642 628 le la Foire
" SODINO SICAR" de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkenna	
5, avenue Tahar Ben Ammar EL Mai 53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  Tunis-  Pouto Monzel Chaker Km 3 Immoul	71 884 120
Route Menzel Chaker Km 3 Immeub 54. Société de services des Huileries 1èrétage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO " Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 T	UNIS- 70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama" Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"  74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie 76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim	74 223 483
79.Société STEG International Services	Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
OR OVELLAY - i-i-i	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
93.SYPHAX airlines	3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

	T		T	T	T
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MANAGEMENT 107. Rue Mistagha Sife MANAGEMENT 107. Inselvededre 1	ce Centre Nawrez - Les Berges du du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac -Lac II er- Avenue Berges du Lac -
84 MAXULA PLACEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAXULA BOURSE Lac-1053 Tunis MENA CAPITAL 85 MCP CEA FUND MIXTE (CEA) CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION	du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac - Lac II er- Avenue Berges du Lac -
86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTINERS-MCP. Berges du Lac- 1053 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL Berges du Lac- 1053 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION COMPAGNIE GESTION LITIALE-les jardins du Lac- 1053 89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DI	du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  lte-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
87 MCP SAFE FUND  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  81 OBLIGATAIRE  82 OBLIGATAIRE  83 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  84 OBLIGATAIRE  85 OBLIGATAIRE  86 OBLIGATAIRE  87 OBLIGATAIRE  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  89 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE SICAV  80 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE  80 OBLIG	Tunis  du Lac- Les Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV  81 SICAV AMEN  81 INVEST  82 SICAV AMEN  83 SICAV AMEN  84 SICAV AMEN  85 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  88 DISTRIBUTION  89 SICAV AMEN  80 SICAV AMEN  80 SICAV BH DOBLIGATAIRE  80 SICAV BH PLACEMENT  80 SICAV BH DISTRIBUTION  80 SICAV CROISSANCE  80 MIXTE  81 DISTRIBUTION  81 INVEST  82 SICAV BH PLACEMENT  83 SICAV CROISSANCE  84 SICAV CROISSANCE  85 SICAV BH DISTRIBUTION  86 SICAV CROISSANCE  86 SICAV ETPARGNANT  86 SICAV CROISSANCE  87 SICAV BH DISTRIBUTION  87 SICAV ETPARGNANT  88 SICAV CROISSANCE  88 SICAV CROISSANCE  89 SICAV CROISSANCE  80 SICAV STRIBUTION  80 SICAV L'ÉPARGNANT  80 SICAV L'ÉPARGNANT  80 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  80 SICAV CROISSANCE  80 SICAV STRIBUTION  81 SICAV STRIBUTION  81 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  81 DISTRIBUTION  81 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  81 SICAV CROISSANCE  81 MANAGER  81 MANAGER  81 Immeuble STB, 34 ru  Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  102 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  103 SICAV D'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  104 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  105 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  106 SICAV L'ÉPARGN	Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION ETINANCE -CGF- 1053 Turis 1055 Turis 1053 Turis 1055 T	er- Avenue Berges du Lac -
BP   PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BNA CAPITAUX -BNAC-   Tahar Hadded- Les E	Berges du Lac -
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BH INVEST   Lotissement AFH JR 26 deme dage- Centre I 1003 Tunis	c CALIM
91 SANAUETT SICAV  92 SICAV AMEN  MIXTE  CAPITALISATION  AMEN INVEST  Avenue Mohamed V- AMEN BANK- Tour C  93 SICAV AVENIR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Place 14 janvier 2011  98 SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis  100 SICAV L'ÉPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV CPOPORTUNITY  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10	C5, Bloc A
MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  93 SICAV AVENIR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre L 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 102 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 Tunis 1053 Tunis 1	
94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquie Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 SICAV DEPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  106 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  106 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  108 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV DEPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV DEPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  100 SICAV DEPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  100 SICAV DEPORTUN	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Price Place Le Banquie  SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  Place 14 janvier 2011  SICAV ETPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquie Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis  108 IMMEUBLE STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis	d V -1002 Tunis
96 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre U 1003 Tunis  Private de la provinció de la privation de la priv	C5, Bloc A
97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Condition of the	C5, Bloc A
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE -SBT- 100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER 101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER 102 SICAV L'INVESTISSEUR 103 SICAV L'INVESTISSEUR 104 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 105 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 106 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 107 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 108 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 109 SICAV L'INVESTISSEUR 100 SICAV L'INVESTISSEUR 101 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 102 SICAV OPPORTUNITY 103 SICAV OPPORTUNITY 104 MIXTE CAPITALISATION 105 BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 107 MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 107 MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE YOUSSEF TO RUE du DINAR-LES JARD 1053 TUNIS 107 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE YOUSSEF TO RUE du DINAR-LES JARD 1053 TUNIS	
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Nord - 1082 Tunis M.  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To	I- 1001 Tunis
Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To Immeuble Yousse	
102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Memouble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	004 El Menzah IV
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	dins du Lac II-
104 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION MANAGEMENT Rue du Dinar-Les jard	
105 SICAV PLUS MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Control Nord - 1082 Tunis Ma	ahrajène
106 SICAV PROSPERITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	
107 SICAV RENDEMENT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011	
108 SICAV SECURITY MIXTE DISTRIBUTION COFIB CAPITAL FINANCE 1082 Tunis Mahrajèn	e
109 SICAV TRESOR OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	owers -Rioc A-
110     STRATÉGIE ACTIONS SICAV     MIXTE     DISTRIBUTION     SMART ASSET MANAGEMENT     5, Rue Mustapha Sfa 1002 Tunis Belvédère	
111 TUNISIAN EQUITY FUND MIXTE DISTRIBUTION UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA 1053 Tunis	dins du Lac II- ir-

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
(3) FCP en liquidation anticipée
(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

# LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse		
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T		
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
1	ATID FUND I	DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	Mahrajène

r		T	1
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FORD COT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
12	FCPR STEG	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis  Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Tunis Mahrajène  Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

# AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

#### Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 92,510% de l'actif total au 31 Décembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,489% de l'actif total au 31 Décembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Araba Tunisian Bank » représentent respectivement 26,485 %, 10,825% et 10,958% de l'actif total au 31 Décembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes : La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 135 198,166	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 135 198,166	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	901 446,743	195 369,224
Placements monétaires		499 456,296	0,000
Disponibilités		401 990,447	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	4 479,937
TOTAL ACTIF		12 036 697,368	16 526 930,938
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	21 665,264	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	24 736,419	21 454,080
TOTAL PASSIF		46 401,683	48 086,411
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	11 601 043 511	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	389 252,174	<b>574 510,354</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		107,779	•
Sommes distribuables de la période		389 144,395	574 422,551
ACTIF NET		11 990 295,685	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		12 036 697,368	16 526 930,938

# ETAT DE RESULTAT DE LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	4.2	135 647,904	598 056,226	180 053,442	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 647,904	598 056,226	180 053,442	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	21 398,970	29 149,839	3 460,787	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		157 046,874	627 206,065	183 514,229	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-19 044,506	-78 929,988	-24 008,975	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		138 002,368	548 276,077	159 505,254	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS CH2-AUTRES CHARGES	4.6	0,000 -21 876,052	0,000 -87 320,851	0,000 -11 740,833	0,000 -45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		116 126,316	460 955,226	147 764,421	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-58 599,309	-71 810,831	-94 695,307	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		57 527,007	389 144,395	53 069,114	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielle	es sur	58 599,309	71 810,831	94 695,307	143 372,816
titres		-3 864,779	-187 154,726	9 960,168	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	е	0,000	185 496,404	-12 371,500	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	-1 214,675	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		112 261,537	458 080,756	144 138,414	715 790,077

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-10-2017 AU 31-12-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/10/2017 AU 31/12/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	112 261,537	458 080,756	144 138,414	715 790,077
Résultat d'exploitation	116 126,316	460 955,226	147 764,421	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 864,779	-187 154,726	9 960,168	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	185 496,404	-12 371,500	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	-1 214,675	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-486 511,721	0,000	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 864 193,561	-4 460 117,877	-3 295 298,684	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	1 293 786,668	7 644 396,660	2 839 642,607	15 878 619,522
- Capital	1 257 520,216	7 411 975,620	2 750 850,376	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-62,444	-245,706	107,278	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	36 328,896	232 666,746	88 684,953	570 340,871
RACHATS	-3 157 980,229	-12 104 514,537	-6 134 941,291	-21 718 309,703
- Capital	-3 063 402,368	-11 712 825,422	-5 951 230,944	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	367,121	679,316	-312,426	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-94 944,982	-392 368,431	-183 397,921	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 751 932,024	-4 488 548,842	-3 151 160,270	-5 952 860,800
ANA ACTIF NET				
AN4- ACTIF NET	40.740.007.700	40 470 044 507	40 000 004 707	00 404 705 007
En début de période	13 742 227,709	16 478 844,527	19 630 004,797	22 431 705,327
En fin de période  AN5- NOMBRE D'ACTIONS	11 990 295,685	11 990 295,685	16 478 844,527	16 478 844,527
En début de période	132 929	157 662	189 386	214 030
En fin de période	115 027	115 027	157 662	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	104,239	104,239	104,520	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,30%	3,22%	3,34%	3,47%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

## **NOTE 1: CREATION ET ACTIVITE:**

« UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » est une société d'investissement à capital variable crée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

## NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## 2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## 2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 3: EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), le montant de la CCE s'élevant à 53 835 DT a été rattaché, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 a supporté une charge de 53 684 DT. Cette charge a été payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017. Le reliquat d'un montant de 151 DT a été payé le 24 Janvier 2018.

# 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

# 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 11 135 198,166 dinars contre 16 327 081,777 dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

# Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	235 792,000	1,967
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	235 872,000	1,967
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	541 188,000	4,514
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	495 750,400	4,135
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	823 276,000	6,866
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	962 496,000	8,027
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	202 488,000	1,689
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	212 671,200	1,774
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	391 748,000	3,267
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	104 340,000	0,870
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	809 323,284	6,750
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	150 816,000	1,258
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	202 112,000	1,686
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	206 928,000	1,726
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	550 684,000	4,593
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	149 302,000	1,245
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	507 056,000	4,229
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 126 830,549	9,398
UIB 2009/1	5000	233 211,300	237 935,462	1,984
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	297 908,000	2,485
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	66 773,520	0,557
Total	212 163	9 231 191,800	9 444 226,415	78,766

# Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	606 608,500	619 572,816	5,167
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	438 671,500	3,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	632 727,435	5,277
Total	1 590	1 679 293,500	1 690 971,751	14,103

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins- values
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		642 979,900	642 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2017	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2017	401 979,900	401 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2017	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		642 979,900	642 979,900	0,000

# 4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 135 647,904 dinars pour la période du 1er Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes				
- Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	17 788,176
Revenus des obligations				
- Intérêts	115 190,968	515 469,308	157 823,354	728 381,924
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	20 456,936	82 586,918	22 230,088	96 698,131
TOTAL	135 647,904	598 056,226	180 053,442	842 868,231

# 4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2017** à **901 446, 743** Dinars et se détaillent comme suit :

# > Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1		499 223,732	499 456,296	4,166
CDP AIL 10J-08/01/2018	1	7%	499 223,732	499 456,296	4,166
Total des placements monétaires			499 223,732	499 456,296	4,166

# > Les disponibilités :

Disponibilités	31/12/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	397 537,009	3,315
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 453,438	0,037
Total des disponibilités	401 990,447	3,353

## 4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/10/2017 au 31/12/2017 s'élèvent à 21 398,970 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	4 559,681	11 845,391	3 460,787	24 269,918
Revenus des Certificats de Dépôt	16 839,289	17 304,448	0,000	8 424,994
TOTAL	21 398,970	29 149,839	3 460,787	32 694,912

## 4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2017 à 46 401,683 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Opérateurs Créditeurs	21 665,264	26 632,331
Gestionnaire	18 152,290	23 119,151
Dépositaire	3 512,974	3 513,180
Autres Créditeurs Divers	24 736,419	21 454,080
Commissaire aux comptes	15 764,538	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	125,615	151,701
Conseil du Marché Financier	1 116,718	1 465,400
Publications diverses	3 288,357	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367
TOTAL	46 401,683	48 086,411

# 4.6. Notes sur les charges :

	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	19 044,506	78 929,988	24 008,975	112 666,830
Commission de gestion	18 152,290	75 390,194	23 119,151	109 155,894
Commission de dépôt	892,216	3 539,794	889,824	3510,936
Autres Charges	21 876,052	87 320,851	11 740,833	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 408,784	13 523,980	3 408,784	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 380,766	14 046,614	4 353,817	20556,360

Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	398,563	1 626,775	459,056	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 086,796	4 391,092	3 520,104	8744,333
Frais Bancaires	31,781	48,134	-0,928	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 569,362	53 684,256	0,000	0,000
TOTAL	40 920,558	166 250,839	35 749,808	157 767,776

# 4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2017	
Montant	13 410 485,765
Nombre de titres	132 929
Nombre d'actionnaires	600
	800
Souscriptions réalisées	4 057 457 770
Market 1	1 257 457,772
Montant	1 257 520,216
Régularisation des sommes non distribuables	-62,444
Nombre de titres émis	12 466
Nombre d'actionnaires nouveaux	16
Rachats effectués	
	-3 063 035,247
Montant	-3 063 402,368
Régularisation des sommes non distribuables	367,121
Nombre de titres rachetés	-30 368
Nombre d'actionnaires sortants	-36
Capital au 31/12/2017	
	11 601 043,511
Montant	11 604 603,613
Plus ou moins values réalisées sur cession des Titres	0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-3 864,779
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	304,677
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	115 027
Nombre d'actionnaires	580

## 4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de l'exercice	460 955,226	717 795,367
Régularisations de l'exercice	-71 810,831	-143 372,816
Sommes distribuables de l'exercice	389 144,395	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	107,779	87,803
Sommes distribuables	389 252,174	574 510,354

#### 5. AUTRES INFORMATIONS:

#### 5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## 5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4 éme trimestre 2017 sont de 3 408,784 dinars TTC.

## 5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

## 5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

## 5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration

#### 5.7. Frais bancaires:

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.